

890^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 septembre 2019 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire suppléant

Réal Dubé

Absence

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2019-09-10-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter le point suivant :

2. Association de l'exploration minière du Québec – Participation au congrès annuel XPlor – Autorisation

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 889^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le procès-verbal de la 889^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- QUE les comptes payés et prélèvements en août 2019, qui s'élèvent à 182 080,55 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 août 2019, qui s'élèvent à 157 058,44 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'août 2019, qui s'élèvent à 198 012,00 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-04
PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES
CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DES CHAUSSÉES
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville a octroyé en juin 2018, un contrat de services professionnels à la firme SNC-Lavalin Stavibel inc. afin de procéder à la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

ATTENDU QU'une version finale a été déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit plan d'intervention.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'ATTESTER que le conseil municipal a pris connaissance du plan d'intervention présenté par la firme SNC-Lavalin Stavibel inc. en septembre 2019 et qu'il en accepte le contenu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-05

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-2016

FINANCEMENT PAR BILLETS D'UN EMPRUNT DE 1 700 000 \$

MODALITÉS ET TERME (CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Matagami souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 700 000 \$ qui sera réalisé le 17 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n°	Pour un montant de \$
350-2016 – PIQM n° 512012	1 133 333 \$
350-2016	566 667 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts mentionnés ci-dessus, la Ville de Matagami souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

– QUE les règlements d'emprunts indiqués au 2^e alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire suppléant et la trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, soient remboursés annuellement comme suit :

2020	65 000 \$
2021	66 700 \$
2022	68 500 \$
2023	70 400 \$
2024	72 300 \$
2024	1 357 100 \$

– ET QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 350-2016, soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-06
RÈGLEMENT NUMÉRO 350-2016
FINANCEMENT PAR BILLETS D'UN EMPRUNT DE 1 700 000 \$
ADJUDICATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 350-2016, la Ville de Matagami souhaite procéder à un financement par billets d'un montant de 1 700 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 septembre 2019, au montant de 1 700 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

65 000 \$	2,65000 %	2020
66 700 \$	2,65000 %	2021
68 500 \$	2,65000 %	2022
70 400 \$	2,65000 %	2023
1 429 400 \$	2,65000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,65000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

65 000 \$	2,10000 %	2020
66 700 \$	2,15000 %	2021
68 500 \$	2,25000 %	2022
70 400 \$	2,30000 %	2023
1 429 400 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,05500 Coût réel : 2,74789 %

3 - CAISSE DESJARDINS D'AMOS

65 000 \$	2,81000 %	2020
66 700 \$	2,81000 %	2021
68 500 \$	2,81000 %	2022
70 400 \$	2,81000 %	2023
1 429 400 \$	2,81000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,81000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- QUE la Ville de Matagami accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 septembre 2019 au montant de 1 700 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 350-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- ET QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-07
CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC
PARTICIPATION AU 17^E SÉMINAIRE ANNUEL
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER la participation de monsieur Pierre Deslauriers, directeur général, au 17^e séminaire annuel de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui aura lieu les 12 et 13 septembre 2019 à Bécancour;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-08
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

- a) **Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports**
 - i) Lettre du 22 août 2019 – Sommet sur le transport ferroviaire – Accusé réception de la résolution n° 2019-18-13-10

2. AUTRES

- a) **Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James**
 - i) Feuillet d'information sur l'état de santé de la population – Août 2019
- b) **Ville de Lebel-sur-Quévillon**
 - i) Résolution 19-08-257 – Consultation sur le transport ferroviaire Nord-du-Québec

2019-09-10-09
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-10
ENGAGEMENT DE PERSONNEL
AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Étienne Gravel, directeur du Service des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER l'engagement de madame Stéfanie Thompson au poste de préposée à la bibliothèque, et ce, en date du 11 septembre 2019;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-11
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-12
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du Service des incendies, déposé par monsieur Mathieu Pichette, lieutenant, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-13
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-14
LOISIR ET SPORT BAIE-JAMES
TENUE DE LA RENCONTRE JEUNESSE NORD-DU-QUÉBEC, ÉDITION
2020, À MATAGAMI
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami, en collaboration avec les écoles Le Delta et Galinée, souhaite organiser la 18^e édition de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec au printemps 2020;

ATTENDU QUE la réalisation dudit projet vise à développer un rapprochement et un sentiment d'appartenance à notre région par différentes disciplines en loisir, sport et culture.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- DE CONFIRMER à Loisir Sport Baie-James l'intérêt de la Ville à ce que l'édition 2020 de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec se tienne à Matagami;
- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 10 000 \$ pour la tenue de la Rencontre jeunesse Nord-du-Québec, édition 2020, auprès de Loisir Sport Baie-James;
- ET D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande d'aide et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-15

**ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC
PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL XPLOR – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER la participation de messieurs Réal Dubé, conseiller municipal, et Daniel Cliche, directeur du développement, au congrès annuel XPlor de l'Association de l'exploration minière du Québec qui aura lieu les 23 et 24 octobre 2019 à Montréal;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2019-09-10-16

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2019-09-10-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

– DE LEVER la séance à 19 h 45.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Réal Dubé

RÉAL DUBÉ
MAIRE SUPPLÉANT

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER